

## Les dangers de l' « émocratie » : le rôle des médias

*« Le téléviseur est "réel". Il est là, il a de la dimension.  
Il vous dit quoi penser, vous le hurle à la figure.  
Il doit avoir raison, tant il paraît avoir raison.  
Il vous précipite si vite vers ses propres conclusions  
que votre esprit n'a pas le temps de se récrier : "Quelle idiotie !" ».<sup>1</sup>*

Cette analyse tente de comprendre en quoi les médias jouent un rôle important (et parfois même dangereux) dans cette compétition émotionnelle qui influence fortement notre jugement critique mais pas seulement, et c'est bien là que se situe le danger. En quoi cela peut concerner une association qui défend le droit des personnes handicapées ? Notamment parce que le handicap amène rapidement de la « pitié » et que ce public peut facilement être instrumentalisé. Il est donc opportun de comprendre le rôle des médias dans ce mécanisme qu'est l'émocratie. Autrement dit, la gouvernance par l'émotion.

### *Introduction*

Les médias nous exposent et nous imposent constamment aux faits divers ou d'actualité émotionnellement très chargés et qui ne sont pas sans conséquence sur la manière dont tout un chacun peut percevoir le monde, la société, des groupes d'individus...

Ces médias prennent donc un rôle et une place qui posent question dans notre société. Bombardés d'informations, de clichés, de parti-pris, de conditionnement sur ce que l'on doit penser ou croire. Ils ont un pouvoir non négligeable mais lorsque ces élans émotionnels deviennent des moyens de pression, comment ne pas tomber dans les dérives et éviter les dangers de l'émocratie ?

---

<sup>1</sup> Ray Bradbury, écrivain, *Fahrenheit 451*, trad. de l'anglais (États-Unis) par Jacques Chambon et Henri Robillot, Gallimard, coll. Folio SF, Paris, 1995 (1953), p. 128.

## *L'image ou le texte : une question de pouvoir*

Les images et les textes n'ont pas le même effet sur les individus. Un livre traitant de la fin de vie et l'image d'une personne à l'article de la mort ne seront pas intégrés de la même manière par le cerveau. En effet, les images nous plongent dans l'émotif, dans l'affectif, le sensoriel alors que le texte ou l'écrit permet d'avoir un peu plus de recul, de temps d'analyse, de rationalité, de réflexion.<sup>2</sup> La télévision ou les réseaux sociaux sont des canaux essentiellement visuels qui surutilisent les images au détriment du texte. Pierre Le Coz parle de « captation émotionnelle ». Autrement dit, nous sommes soumis à une multitude de stimulations sensorielles qui surcharge notre registre émotionnel et délaisse les modes de pensées plus rationnels.<sup>3</sup> Ainsi, les journaux télévisés s'ouvrent sur des faits divers à fort degré de « captation émotionnelle » tandis que d'autres faits d'actualités autrement plus importants sont passés sous silence.

Ceci n'est pas sans effet sur notre perception du danger. En effet, celle-ci devient irrationnelle conduisant à une mauvaise estimation du caractère dangereux ou non des événements. Les faits divers sensationnels, plus rares, ont une forte impression sur les individus alors que d'autres faits moins sensationnels mais quotidiens et plus fréquents sont banalisés.<sup>4</sup> Les images médiatiques nous soufflent le chaud plus que le froid et notre thermomètre du danger se trouve complètement biaisé. Les médias tirent sur la corde sensible des « récepteurs » que nous sommes et ne vont pas toujours, peut-être même rarement, tenter d'examiner les arguments à froid.

Ce n'est pas sans effet non plus sur notre « pitié » et notre capacité à donner de l'argent. On note que ce n'est, malheureusement, pratiquement que pendant le téléthon ou la soirée CAP48, que l'on voit des enfants porteurs de handicap sur une grande chaîne, à une heure de grande écoute. Ceci n'est pas anodin, les images d'enfants porteurs d'un handicap créent des émotions particulières qui peuvent pousser aux dons.<sup>5</sup> Alors OUI, cela peut permettre de prendre conscience d'un problème et d'aider des associations. Mais pourquoi expose-t-on des enfants handicapés uniquement lorsque l'on cherche des dons ? N'y a-t-il pas des questions à se poser sur l'exploitation de l'image de la personne handicapée et notamment de l'enfant handicapé ?

---

<sup>2</sup> H. JOFFE « Le pouvoir de l'image : persuasion, émotion et identification », *Diogène* 2007/1 (n° 217), p. 102-115.

<sup>3</sup>P. LE COZ (2014) « *Le Gouvernement des émotions... et l'art des déjouer les manipulations* », Albin Michel

<sup>4</sup> H. JOFFE *op cit.*

<sup>5</sup> KOGUT & RITOV (2005) cité par H. JOFFE *op cit.*

Certaines associations pour personnes handicapées l'ont bien compris et se servent de l'image de ces personnes pour obtenir des fonds, demander des dons, faire bouger un/e Ministre... Comme cette campagne où l'on voyait des personnes handicapées ligotées dont le but n'était pas clair : informer sur la situation des personnes handicapées ou récolter des fonds ?

Par ailleurs, toute mise en avant du handicap n'est pas forcément « émocratique ». Ainsi, cette exploitation de l'image du handicap (ou d'autre chose) par les médias peut avoir de bons côtés, c'est qu'il peut permettre de prendre conscience d'un problème, d'en prendre la mesure ou de réaliser que quelque chose se passe. Encore faut-il se donner la peine de l'analyser, le décortiquer.

### *L'avènement de l'émocratie : le règne par les émotions*

Ce terme, peu connu, désigne le fait que la gouvernance, la gestion d'un pays, la prise de décision politique se fait sous l'influence de l'émotion. Et le relais entre ces émotions et le gouvernement, ce sont les médias.

Le pouvoir de ces médias omniprésents ne s'arrête donc pas à influencer nos « simples esprits » de citoyens. Il va bien plus loin et bien plus haut, puisqu'il atteint le gouvernement, et peut faire changer des lois voire en créer. Et là, on se retrouve sur une pente glissante où la limite n'est pas claire, où les dérives sont observables.

On tombe alors dans un contexte malsain, où les médias génèrent beaucoup d'émotionnel et ces émotions finissent par gouverner, au sens propre, notre société. L'idée n'est pas de nier les émotions ou la justesse des émotions. L'émotion est juste, il faut le rappeler. Réagir dans l'émotion quand on est un gouvernement est plus discutable. Il ne faut pas tomber dans l'opposition entre démocratie et émocratie mais nous rejoignons Pierre Le Coz, qui plaide pour une « *démocratie émotionnelle* », une démocratie « *avec des émotions plus fines, plus nuancées, qui viendraient contrebalancer celles qui sont binaires et parfois malsaines (voyeurisme, pitié, délectation morbide...)* »

Analysons quelques cas qui se sont produits en Belgique et qui relèvent selon nous de l'émocratie.

## Quelques cas concrets

En Belgique, différents cas ce sont présentés où l'emballlement médiatique était tel que tout le monde aurait accepté des changements de loi. On peut citer la libération de Michelle Martin. Personne n'a oublié la folie médiatique autour de cet « événement » qui n'en n'était pas un, légalement parlant. Les voix politiques, à l'unisson, se sont élevées pour exiger un changement de la loi sur la libération conditionnelle. Si ce changement avait eu lieu, beaucoup l'aurait accepté... Mais comment accepter qu'un gouvernement fasse de la justice d'exception ?

En 2006, un des complices inculpés, Mariusz âgé de 16 ans, dans le cadre du meurtre de Joe Van Holsbeek à la gare centrale avait eu une permission de sortie pour aller voir un match de football, encadré par un accompagnant, dans le cadre d'un programme éducatif et qui s'est passé sans incident. « La sortie foot »<sup>6</sup> ou « l'inadmissible sortie »<sup>7</sup> comme a titré la presse, a emballé les médias et les ministres de la justice et de l'intérieur se sont déclarés consternés dans un communiqué conjoint. Et la loi a été modifiée suite à cela<sup>8</sup>. Pourtant, jusqu'ici cette loi avait toujours été appliquée aux mineurs détenus en IPPJ mais la presse, les médias, les ministres qui s'en mêlent et à qui on demande des comptes, l'émotion suscité par ce meurtre horrible fut tel qu'on ne pouvait que changer la loi, pour calmer l'indignation de la société.

En 2014, un interné qui est détenu depuis plus de 30 ans a introduit une demande d'euthanasie pour des souffrances psychiques. La machine médiatique s'est emballée et, sous la pression, à partir d'un cas particulier, on en a fait un exemple. Le Ministre de la Justice s'est rendu en personne dans la cellule de cet homme pour le dissuader de se faire euthanasier. Qu'en serait-il du cas de Frank Van den Bleeken sans l'intervention des médias ? Lorsqu'on voit qu'en Belgique aussi, une certaine Laura<sup>9</sup> de 24 ans voit sa demande d'euthanasie pour cause de souffrances psychiques acceptée sans l'intervention de ministre ou des médias pour l'en dissuader ou changer la loi.

---

<sup>6</sup> <http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-parquet-confirme-la-sortie-foot-de-mariusz-51b88fcde4b0de6db9ae714e>

<sup>7</sup> <http://www.lalibre.be/actu/belgique/l-inadmissible-sortie-admise-51b88fcfe4b0de6db9ae7218>

<sup>8</sup> <http://archives.lesoir.be/la-protection-de-la-jeunesse-avant-et-apres-mariusz-t-20060829-0064GY.html>

<sup>9</sup> <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/2015/06/23/belgique-laura-24-ans-mal-dans-sa-peau-depressive-mourra-cet-ete-par-euthanasie-754585.html>

Dans le domaine de la santé<sup>10</sup>, le cas du petit « Viktor » fut un exemple frappant. Viktor est atteint d'une maladie rénale très rare qui nécessite un traitement onéreux, non remboursé par la sécurité sociale. La société pharmaceutique produisant ce médicament (le Soliris) a instrumentalisé le cas de ce petit garçon, pour mettre la pression au gouvernement qui, de fait, a décidé du remboursement du traitement.

## Conclusion

À l'ère des ordinateurs, des tablettes et des smartphones, à l'ère des images permanentes et de leur partage instantané, il faut clairement amener les citoyens à décrypter et à analyser l'information reçue.

En tant qu'Association défendant le droit des personnes handicapées, nous devons être extrêmement vigilants à la manière dont on présente notre public et des emballements médiatiques qui pourraient y être liés. De plus en plus, le handicap ou le type de handicap, comme la couleur de peau ou l'origine, ne manque pas d'être bien spécifié lorsqu'un fait divers survient. Comme s'il y avait un lien entre le crime ou le délit commis et les caractéristiques d'une personne.<sup>11</sup>

La vigilance doit donc être accrue. Qu'en sera-t-il demain si un accident grave de la circulation impliquait un conducteur sourd et que la machine médiatique s'en emparait ? Ira-t-on vers une interdiction des personnes sourdes à conduire ? La place des émotions et de la machine médiatique ne doit surtout pas nous éloigner des droits fondamentaux de tout un chacun. De plus, il faut être vigilant quant à l'utilisation de cet outil médiatique. En effet, c'est celui qui est le plus touchant, qui a le plus de « captation émotionnelle » qui créera le plus de pression sur l'opinion publique, et sur le politique qui aura gain de cause.

L'ASPH défend une communication positive autour du handicap en respectant l'image du handicap. D'ailleurs c'est cette voie que l'on utilise dans nos campagnes. En parallèle, il nous semble essentiel de montrer le handicap à tous les niveaux des médias (plutôt que d'attendre un fait divers ou dans le téléthon...) qu'il s'agisse des dessins animés, de la publicité, des animateurs télé, etc.

---

<sup>10</sup> <http://deredactie.be/cm/vrtnieuws.francais/Soci%25C3%25A9t%25C3%25A9/1.1620603> (mettre le lien du site solidaris)

<sup>11</sup> Voir par exemple l'article de juin 2015 où RTL présentait le cas d'une enfant de 10 ans qui faisait du porte à porte et qui a été sexuellement agressée par une personne « déficiente mentale ».  
<http://www.rtl.be/info/regions/liege/une-fillette-de-10-ans-agressee-sexuellement-a-alleur-alors-qu-elle-faisait-du-porte-a-porte-l-auteur-arrete-732223.aspx>

L'ASPH ne cautionne pas la politique de « celui-qui-fera-le-plus-pleurer » et, comme le souligne une assistante sociale de l'ASPH, *il faut plaider pour une société où l'inclusion des personnes en situation de handicap n'est plus un combat. Une société où l'inclusion doit être quelque chose de naturel. Elle peut certes être favorisée par les médias sans pour autant tomber dans le « côté malsain » du voyeurisme. De plus, empathie et émocratie ne doivent pas être synonyme. Il est important que les dirigeants fassent preuve d'une légère empathie dans leur prise de décisions mais celle-ci ne doit pas être évincée au prix de l'émocratie qui elle prendra ses décisions en fonction des émotions ressenties ».*

### Documents consultés

- H. JOFFE « Le pouvoir de l'image : persuasion, émotion et identification », Diogène 2007/1 (n° 217), p. 102-115.
- P. LE COZ (2014) "Le Gouvernement des émotions... et l'Art des déjouer les manipulations », Albin Michel
- Ray Bradbury, écrivain, Fahrenheit 451, trad. de l'anglais (États-Unis) par Jacques Chambon et Henri Robillot, Gallimard, coll. Folio SF, Paris, 1995 (1953), p. 128.
- <http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-parquet-confirme-la-sortie-foot-de-mariusz-51b88fcde4b0de6db9ae714e>
- <http://www.lalibre.be/actu/belgique/l-inadmissible-sortie-admise-51b88fcfe4b0de6db9ae7218>
- [http://archives.lesoir.be/la-protection-de-la-jeunesse-avant-et-apres-mariusz\\_t-20060829-0064GY.html](http://archives.lesoir.be/la-protection-de-la-jeunesse-avant-et-apres-mariusz_t-20060829-0064GY.html)
- <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/2015/06/23/belgique-laura-24-ans-mal-dans-sa-peau-depressive-mourra-cet-ete-par-euthanasie-754585.html>
- <http://deredactie.be/cm/vrtnieuws.francais/Soci%25C3%25A9t%25C3%25A9/1.1620603>
- <http://www.rtl.be/info/regions/liege/une-fillette-de-10-ans-agressee-sexuellement-a-alleur-alors-qu-elle-faisait-du-porte-a-porte-l-auteur-arrete-732223.aspx>

Date : 30 juin 2015

Chargée de l'analyse : Najoua BATIS

Chargée d'études et d'analyses

**Responsable de l'ASPH :** Gisèle Marlière